

L'industrie touristique québécoise et la COVID-19

Résumé des dernières annonces (version du 19 mars)

Je suis un travailleur

Gouvernement du Québec

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) :

- Pour les personnes en isolement, qui présentent des symptômes, qui ont eu des contacts avec une personne malade, ou qui reviennent de l'étranger;
- Qui ne sont pas indemnisées par leur employeur, une assurance privée ou l'assurance-emploi. Notamment, les travailleurs occupant un emploi avec un visa ou d'un permis de travail et les travailleurs autonomes;
- 573 \$ / semaine pour 14 jours d'isolement, possibilité d'étendre à 1 mois;
- Collaboration avec la Croix-Rouge pour virement bancaire ou carte prépayée;
- Possible de faire une demande dès maintenant.

Déclaration d'impôts :

- Report de la date butoir de remise de la déclaration pour les particuliers au 1er juin;
- Report de la date butoir pour payer des impôts ou des acomptes provisionnels pour les particuliers au 31 août;
- Diminution de 25 % du retrait minimum obligatoire à faire dans les FERR pour les retraités. Cette mesure représente 100 M\$.

Gouvernement du Canada

Allocation de SOINS d'urgence, 900 \$ aux 2 semaines, pour une période de 15 semaines :

- Pour les personnes en isolement, qui présentent des symptômes, qui ont eu des contacts avec une personne malade, qui s'occupent d'une personne malade ou qui reviennent de l'étranger; qui ne sont pas indemnisées par l'assurance-emploi;

Déclaration d'impôts :

- Report de la date butoir de remise de la déclaration pour les particuliers au 1er juin;
- Report de la date butoir pour payer des impôts ou des acomptes provisionnels pour les particuliers et les entreprises au 31 août.

Divers - Familles et particuliers :

- Bonification de l'allocation familiale et augmentation du crédit de la TPS, mesure de 5,5 G\$;
- Moratoire de 6 mois pour les remboursements des prêts étudiants;
- Élimination du délai de carence d'une semaine pour une demande d'assurance emploi pour maladie;
- Élimination de la demande de fournir un certificat médical pour une demande d'assurance emploi pour maladie;
- Diminution de 25 % du retrait minimum obligatoire à faire dans les FERR pour les retraités.

Je suis une entreprise

Gouvernement du Québec

Déclaration d'impôts :

- Pour les entreprises, les paiements d'impôts ou d'acomptes provisionnels qui étaient dus à compter du 18 mars sont suspendus jusqu'au 31 août. La date et les modalités de paiement seront annoncées plus tard et les entreprises auront un délai raisonnable pour faire les paiements.

Entreprises :

- Les entreprises de 250 personnes et plus peuvent poursuivre leurs activités afin d'assurer la circulation normale des marchandises, les activités de production et la livraison des services;
- Il est interdit aux employeurs de demander des certificats médicaux à leurs employés devant se mettre en isolement volontaire ou obligatoire afin de ne pas engorger le système de la santé;
- Le gouvernement demande aux entreprises de favoriser le télétravail dans la mesure du possible;
- Le gouvernement demande aux entreprises de modifier les heures de pauses et de repas pour éviter les rassemblements.
- Investissement Québec offrira des prêts et des garanties de prêts de 50 K\$ pour les petites entreprises. Tous les détails et les critères pour ce programme d'aide sont disponibles sur le site d'Investissement Québec, www.investquebec.com.
- Le ministère de l'Économie et de l'Innovation travaille de concert avec les institutions financières. Si un entrepreneur est en difficulté, il lui est suggéré d'appeler d'abord son banquier pour plus d'efficacité dans toutes les démarches à entreprendre pour un support financier.
- Les règles de remboursement des prêts consentis par Investissement Québec et les Fonds Locaux d'Investissement (FLI) seront assouplies.

Gouvernement du Canada

Entreprises :

- Subvention de 10 % du salaire d'un employé, jusqu'à 1 375 \$ par employé, jusqu'à 25 000 \$ par employeur pour une période de 90 jours. Cette mesure est en vigueur immédiatement.
- Programme de crédit aux entreprises fournira, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et Développement Canada, plus de 10 milliards de dollars en soutien additionnel aux entreprises qui ont besoin de liquidités.
- Augmenter le crédit à la disposition des agriculteurs et du secteur agroalimentaire par l'intermédiaire de Financement agricole Canada.
- La BDC offre également plusieurs autres mesures comme des prêts possibles jusqu'à 100 000 \$ pour les petites entreprises, des prêts pour des fonds de roulement, le financement de bons de commande.